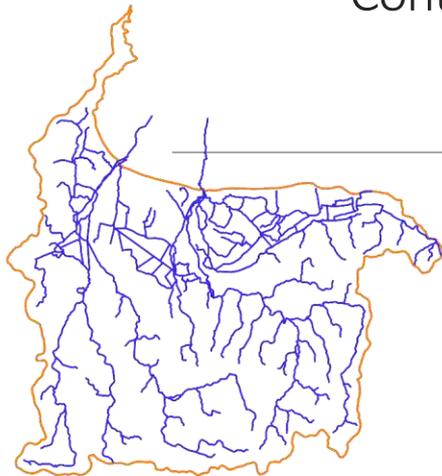




Contrat Territorial des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne

Signé le 14 juin 2019

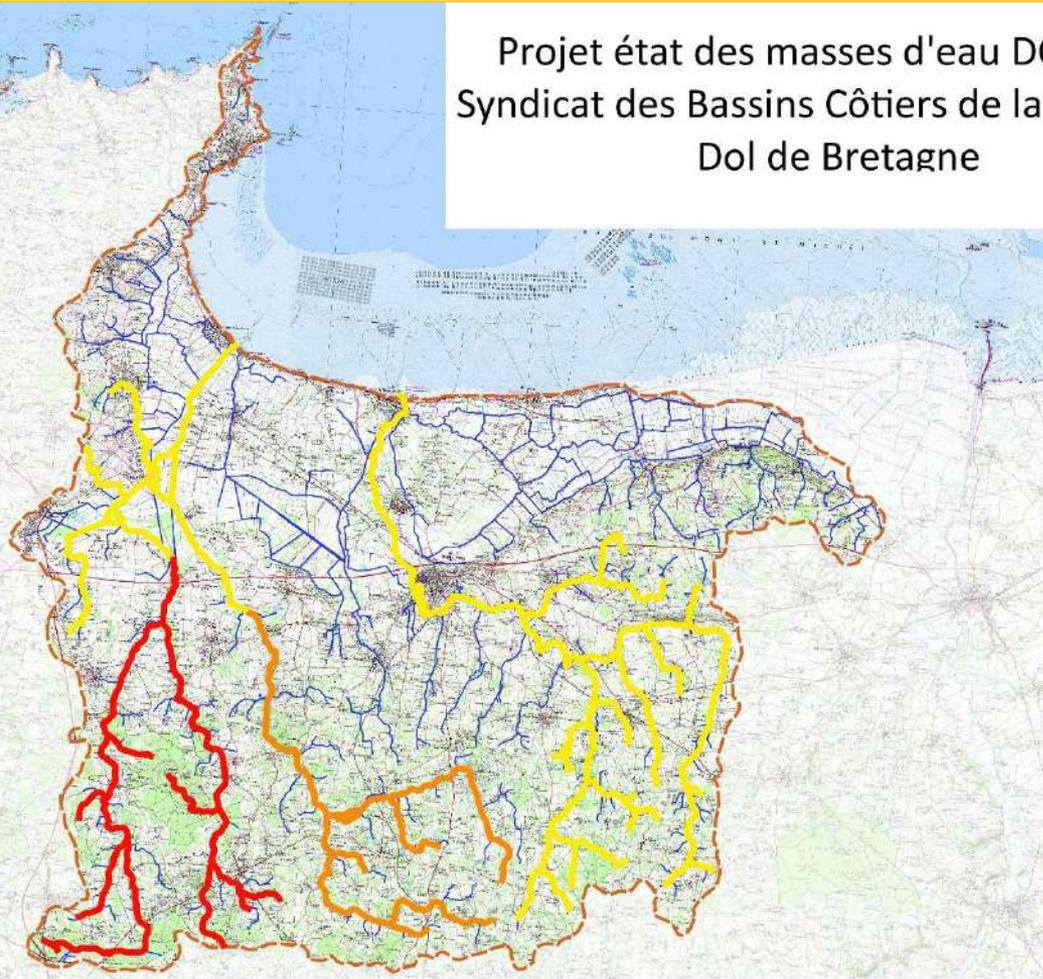
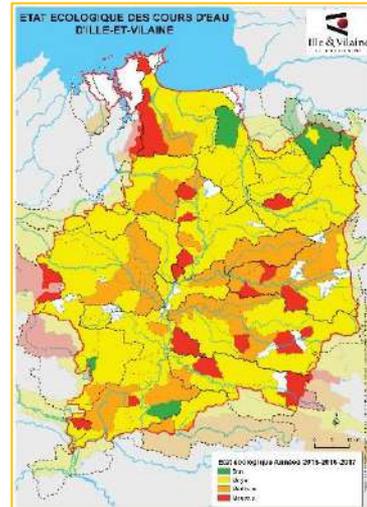


PRÉSENTATION DES OUTILS FONCIERS



Les masses d'eau – Etat des lieux 2017 (validé déc.2019)

Projet état des masses d'eau DCE 2019
 Syndicat des Bassins Côtiers de la région de
 Dol de Bretagne



- BV SBCdol
- Cours d'eau DDTM 2017
- Masse d'eau cours d'eau 2019
- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais



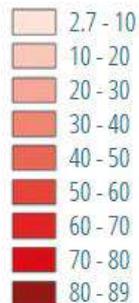
Lors de ce diagnostic les actions du CT n'étaient pas encore engagées!!!

Nous partons de cet état des lieux pour évaluer le CT 2019/2023

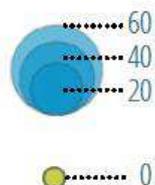
Code masse d'eau	Nom court de la masse d'eau	Etat 2017	Risques Masse d'eau (EDL 2013 SDAGE)
FRGR024	Guyoult - aval	Moyen	Macropolluants, Pesticides, Obstacles à l'écoulement, hydrologie
FRGR1597	Guyoult - amont	Moyen	Pesticides, Obstacles à l'écoulement, Morphologie, Hydrologie
FRGR025a	Bief jean - amont	Moyen	Pesticides, Obstacles à l'écoulement, Morphologie, Hydrologie
FRGR025b	Bief jean - aval	Médiocre	Macropolluants, Hydrologie, Obstacles à l'écoulement
FRGR1430	Le guilloche	Moyen	Pesticides, Hydrologie, Morphologie
FRGR1438	Le meleuc	Moyen	Macropolluants, Pesticides, Morphologie, Hydrologie, Continuité
FRGR1596	Le landal	Moyen	Pesticides, Morphologie, Hydrologie, Continuité

Cumul des ZHP occupées par l'urbanisation, les infrastructures de transport, les cultures, les plans d'eau, les boisements de résineux et peupliers

En %

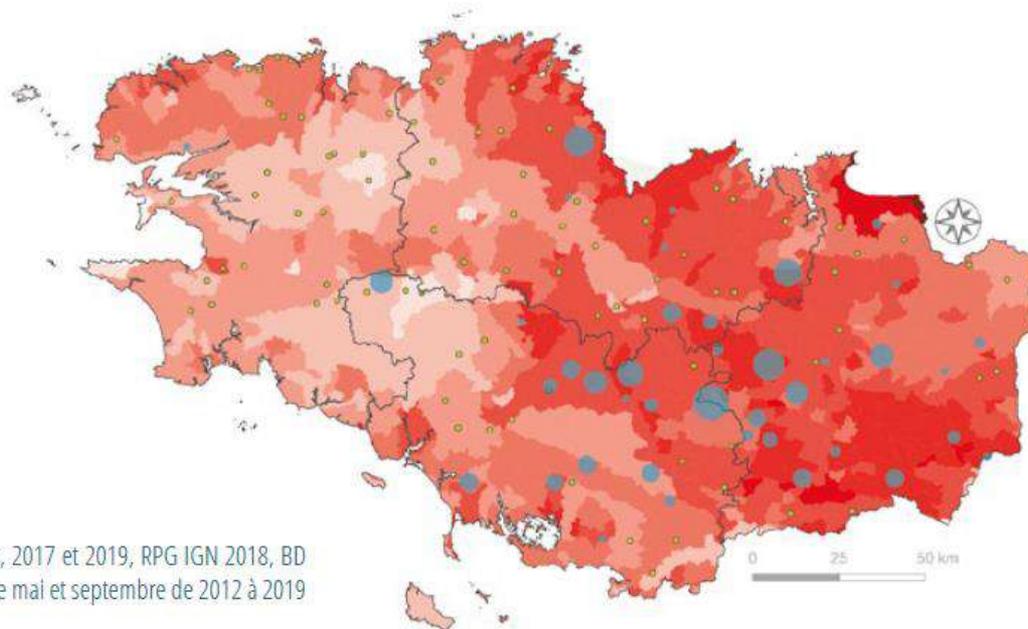


% d'assecs (Nb. assecs / Nb. observations entre mai et septembre) de 2012 à 2019



Sources des données : AGRO-TRANSFERT Bretagne, 2008, ADEUPa, 2010, BD Topo, 2017 et 2019, RPG IGN 2018, BD Forêt 2012, réseau ONDE - observatoire national des étiages, nombre d'assecs entre mai et septembre de 2012 à 2019

Proportion des zones humides potentielles des bassins versants occupée par un aménagement ou un usage connu pour altérer les fonctions de ces milieux et fréquence d'assecs de cours d'eau



Carte réalisée par : 

L'outil foncier est utilisé pour:

Quantité : les zones humides sont les châteaux d'eau naturels qui tamponnent les écoulements de notre bassin versant

Importance :

- Débits de crue: gestion du risque inondation
- Débits d'étiage:
 - Biodiversité et vie des cours d'eau
 - Apport aux usages (AEP, Agriculture, Conchyliculture)
 - Maintien des caractéristiques du Marais noir

Qualité : les zones humides et les parcelles sensibles peuvent faire l'objet de préservation, d'aménagements et de restauration pour limiter les transferts

Importance :

- Sur la qualité des eaux brutes
- Sur la biodiversité du cours d'eau

Pouvoir mener des projets d'ampleur où l'acceptation par le volontariat est difficile

2 outils fonciers sous 2 volets

Le Volet Acquisitions foncières du contrat territorial dont le portage est assuré par la FDC35, Eau du Pays de Saint-Malo

Le Volet AFAFE dont le portage est assuré par le Département d'Ille et Vilaine



Le volet foncier fait l'objet d'un encadrement par un document annexe du contrat territoriale: **la stratégie foncière**

	Prévisionnel	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total TTC
FDC35	Acquisition zones humides (TTC)	100 000	100 000	100 000	80 000	80 000	80 000	540 000
EPSM	Acquisitions (TTC)	0	7 500	7 500	120 000	160 000	200 000	495 000
CD35	AFAFE (TTC)	-	-	-	675 984	675 984	675 984	2 027 952

Axe 1 : Restaurer et protéger des secteurs en tête de bassin versant pour assurer sur l'année une eau en quantité et préserver sa qualité pour les milieux et les usages,

Intervenir en amont des retenues d'eau potable pour limiter les transferts de polluants des parcelles agricoles vers le cours d'eau mais aussi de restaurer la fonctionnalité hydrologique des rivières et zones humides afin de stocker l'eau et de la restituer en période d'étiage.

Masses d'eau concernées : Meleuc, Bief Jean amont, Landal, Guyoult amont

Correspondance 11ème programme AELB : Enjeu prioritaire 1 objectifs 1, 2, 5, 6

Axe 2 : Réactiver la fonctionnalité des cours d'eau par la restauration de l'hydromorphologie pour renforcer leur capacité de résilience aux aléas, reconquérir une biodiversité et préserver les usages,

Mettre en œuvre des travaux de renaturation des cours d'eau pour gommer l'impact des travaux hydrauliques passés et permettre ainsi l'installation d'une vie biologique adaptée. Il est également prévu de faciliter la continuité écologique. Les cours d'eau classés au titre de l'article L214-17 ont été notamment priorités.

Masses d'eau concernées : Meleuc, Guilloche, Bief Jean aval, Guyoult amont, Bief Jean aval

Correspondance 11ème programme AELB : Enjeu prioritaire 1 objectifs 1, 2, 3, 4, 5, Enjeu secondaire 2

Axe 3 : Préserver et restaurer la qualité de l'eau en amont des captages prioritaires,

Changement des pratiques agricoles via des diagnostics et des démonstrations mais aussi des mesures d'accompagnements et de conseils auprès des exploitants. Le développement de la culture de blé noir y sera expérimenté. L'objectif est également de mettre en lien la qualité des retenues d'eau avec les rejets ponctuels de phosphore liés à l'assainissement collectif.

Masses d'eau concernées : Meleuc, Bief Jean amont, Landal

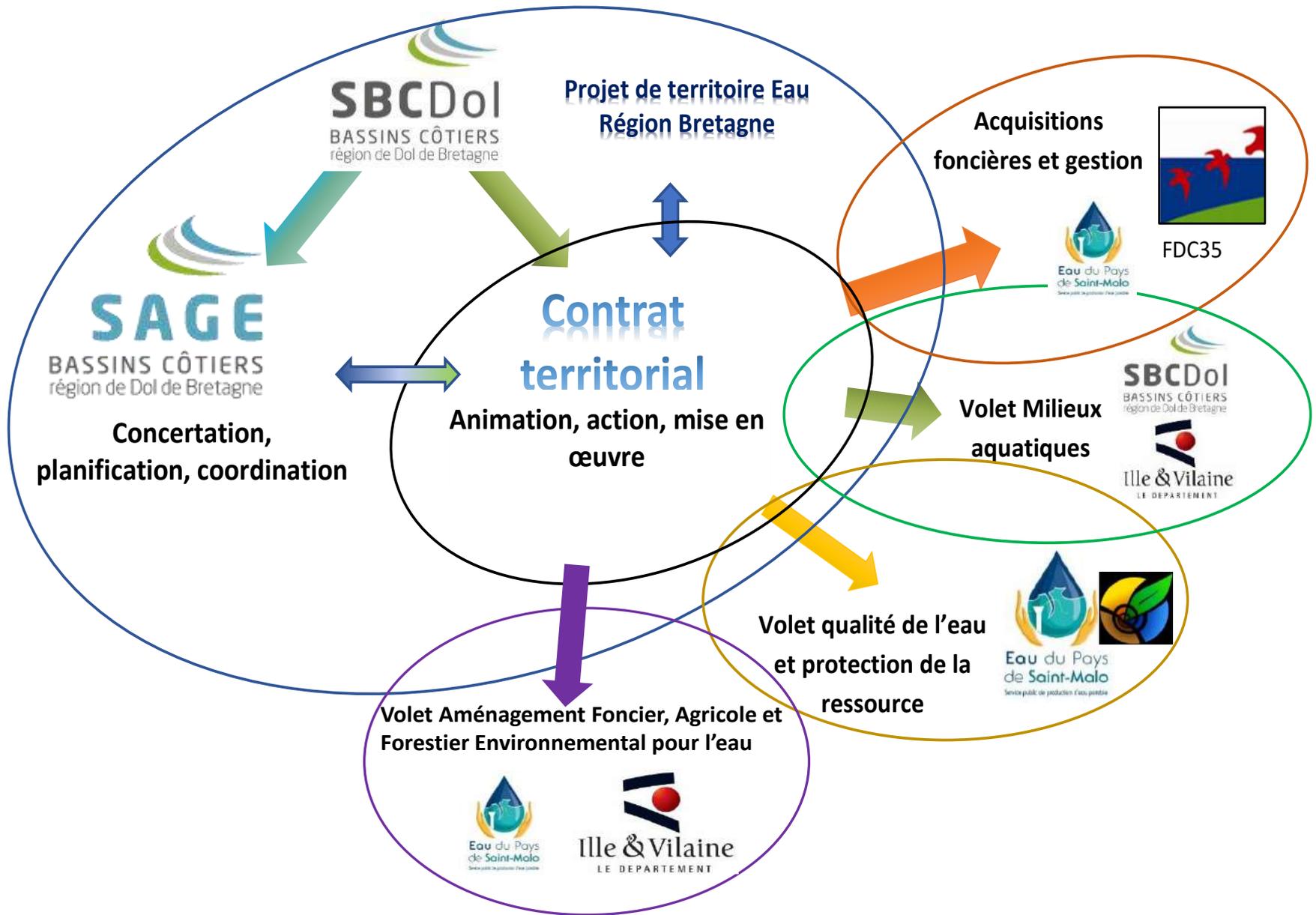
Correspondance 11ème programme AELB : Enjeu prioritaire 2.3 objectifs 1, 2, 3

Axe 4 : Marais de Dol : Préserver les espaces naturels humides et développer l'émergence d'une concertation pour atteindre la gestion intégrée du Marais.

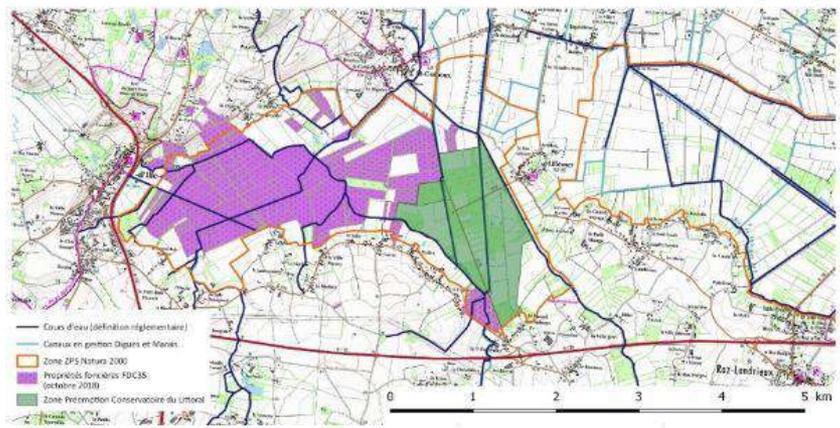
Garantir le contrôle des usages des zones humides par l'acquisition foncière, d'y développer une gestion adaptée et de mettre à disposition l'expérience acquise à l'ensemble du Marais en intégrant les usages présents. Cette démarche menée depuis 30 ans a permis de restaurer les fonctionnalités de près de 360 ha et d'assurer un pastoralisme extensif avec des exploitants agricoles locaux, respectueux de ce milieu tourbeux en cohérence avec le DOCOB du site Natura 2000.

Masses d'eau concernées : Meleuc, Bief Jean aval

Correspondance 11ème programme AELB : Enjeu prioritaire 1 objectifs 2, 4, 5 Enjeu secondaire 2



Contrat territorial des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne
 Zone d'acquisitions foncières de zones humides par la FDC35



Marais noir

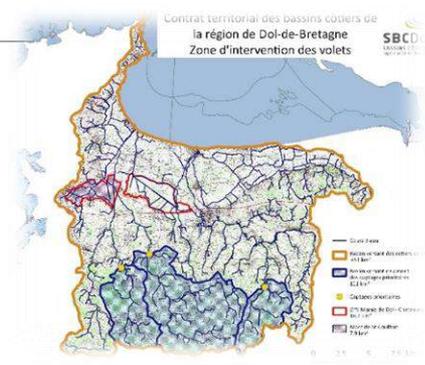
de SAINT COULBAN

DROUYER Franck

PARTIE VOLET ACQUISITIONS
 FONCIÈRES ET RESTAURATION DE
 ZONES HUMIDES SUR LE MARAIS
 NOIR DE SAINT COULBAN

ENJEUX/OBJECTIF

BILAN PÉRIODE 1



Volet acquisitions foncières et restauration de zones humides, porté par la FDC35

L'action de la FDC35 sera menée en exclusivité dans la zone du Marais Noir de Saint Coulban, située au sein des marais de Dol de Bretagne, dans le périmètre du site Natura 2000 Baie du Mont-St-Michel. Les actions consisteront à l'acquisition foncière de parcelles en zones humides. L'ensemble de ces actions sera mené par une démarche amiable avec les propriétaires et les exploitants, en concertation avec les acteurs locaux et le comité de pilotage du contrat territorial.

Ces acquisitions sont suivies de travaux de restauration (si besoin) pour rétablir la qualité écologique et fonctionnelle du marais et bénéficieront d'une gestion adaptée. L'action de la FDC35 est cohérente à celle du contrat: la protection et la restauration des milieux humides complètent bien les actions de renaturation de cours d'eau et de continuité écologique ainsi que la réduction des pollutions diffuses.

Contexte

Depuis 1983, la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage et la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, ont acquis des parcelles dans le marais Noir de Saint Coulban.

Parallèlement des travaux de génie écologique sont réalisés (arrachage de saules, réouverture de certains milieux, réalisation de mares, de petits canaux peu profonds, de petites cuvettes, d'un système de vannage pour gérer les niveaux d'eau, opérations d'étrépage...), Ils ont permis au Marais de retrouver une diversité paysagère avec la création de nombreux habitats et de rétablir la fonctionnalité hydrologique du marais.

La gestion du site est assurée par la Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine en relation avec le Syndicat des Dignes et Marais pour les niveaux d'eau et avec les agriculteurs locaux pour l'entretien des prairies.

La Fédération dispose d'un personnel qualifié pour garantir la gestion conservatoire et la valorisation à long terme de ce site.

Les Enjeux

Restaurer le fonctionnement hydrologique du marais et participer à l'amélioration de la qualité de l'eau

Eviter la minéralisation de la tourbe afin de réduire les émanations de CO2 et le tassement du marais

Développer la biodiversité et conserver les nombreuses espèces présentes, certaines menacées de disparition

Maintenir les engagements de l'Etat français sur la conservation des zones humides d'importance internationale (Ramsar et ZPS)

Convertir ce site exceptionnel en Réserve Naturelle Régionale

Objectifs et moyens fixés initialement dans le contrat territorial

Achat de 20 ha de zones humides par an et sur six ans soit 120 ha

L'Agence de l'eau Loire Bretagne plafonne ces aides à hauteur de 5000 euros par ha de zone humide.

120 ha sur 6 ans						
	20 ha	20 ha	20 ha	20 ha	20 ha	20 ha
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
AELB (50%)	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
FDC35 (50%)	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Total	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Total final	600 000 euros d'acquisition					

Bilan de la période 1

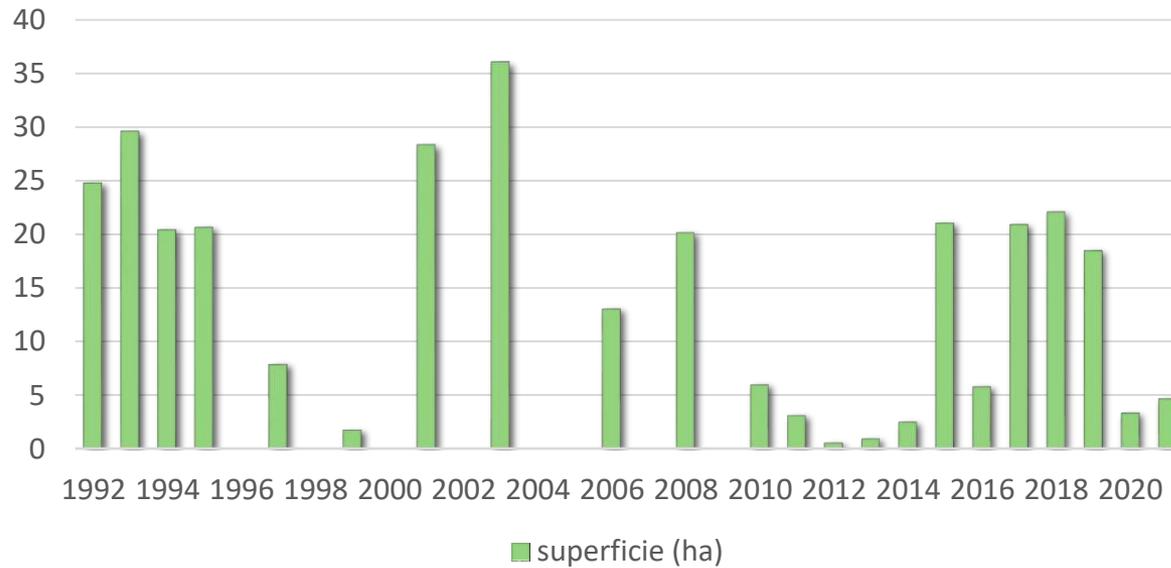
Les résultats des indicateurs

	Surface Ha	Parcelles	Avec CT
2019	18,58	16	18,58
2020	3,41	9	1,50
2021	4,75	13	
Total	26,74	38	

Le bilan financier

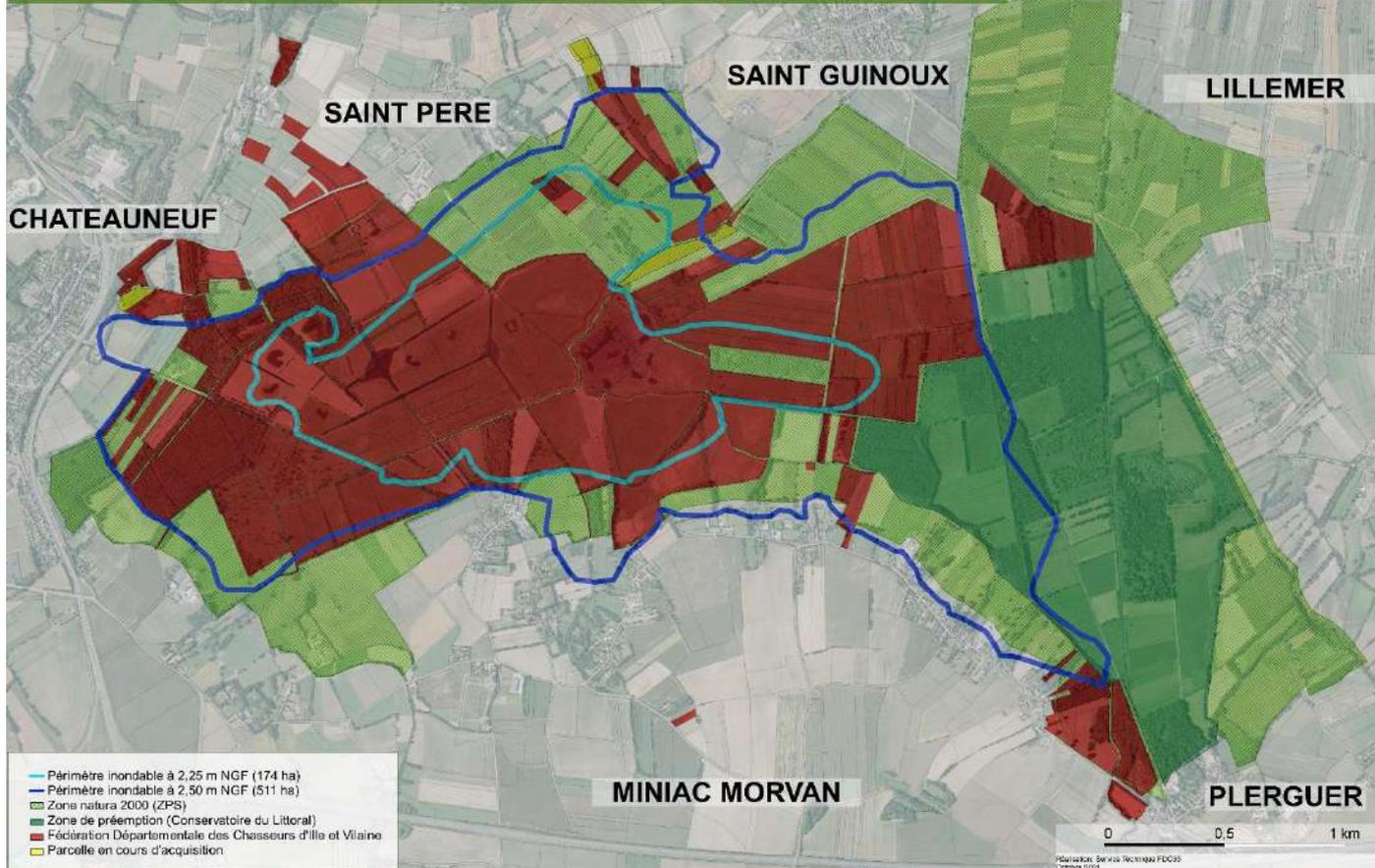
	Année 1	Année 2	Année 3	Bilan
Prévisionnel FDC 35	50 000 euros	50 000 euros	50 000 euros	150 000 euros
Réalisé	35 785 euros	3 500 euros	11 875 euros	51 160 euros

**Bilan sur 30 ans de la stratégie d'acquisition
foncière de la FDC35**



MARAIS NOIR DE SAINT COULBAN

Acquisition foncière et niveau d'eau



Analyse des résultats de l'action

Les causes d'échec

- Les restrictions liées à la COVID ont rendu impossible la prospection
- L'impossibilité de faire une réserve foncière
- L'application de notre convention agricole trop contraignante pour les exploitants
- Le taux des aides qui est passé de 80 % avant le Contrat Territorial à 50 % aujourd'hui

Les réussites

- Notre implantation locale
- La connaissance du projet par les riverains
- **Notre convention agricole**

Les effets de l'action depuis trois ans de mise en œuvre

- Restauration de 6 ha auparavant en maïs, évoluant en prairies naturelles
- Augmentation de l'hivernage des oiseaux d'eau, et une année 2020-2021 exceptionnelle en terme d'effectifs avec près de 6 000 anatidés
- Augmentation des oiseaux reproducteurs sur le site, gorge bleue, rousserolle verderolle, cigogne blanche, fuligule morillon et de nombreuses couvées de canards colvert et foulques.
- Récupération du cortège floristique, progression du cirse d'Angleterre dans les prairies

2022 à 2024:

Intérêt ou non de l'action en fonction du contexte

- De nombreux départs en retraite d'exploitants agricoles durant cette période vont favoriser les acquisitions foncières

Les adaptations à proposer

- Constituer une réserve foncière pour échanger des parcelles avec les agriculteurs rétissants à vendre et préférant échanger des parcelles agricoles hors zones humides
- Le relèvement des taux d'aides
- La possibilité de continuer à cultiver sur les parcelles achetées en bordures de zones humides

Les attendus pour le territoire et sur les enjeux

- Disparition totale des cultures dans la zone inondable au profit des prairies naturelles
- Qualité paysagère, avec l'augmentation des haies et des bordures de champs enherbées
- Augmentation de surfaces favorable au développement de la biodiversité

Volume et estimatif financier

	30 ha en 3 ans		
	10 ha	10 ha	10 ha
	Année 1	Année 2	Année 3
AELB (50 %)	40 000 euros	40 000 euros	40 000 euros
FDC35 (50%)	40 000 euros	40 000 euros	40 000 euros
Total	80 000 euros	80 000 euros	80 000 euros

Bassin versant Mireloup-Beaufort-Landal

Stratégie acquisition de parcelles sensibles

Partenaires :



Données zones humides

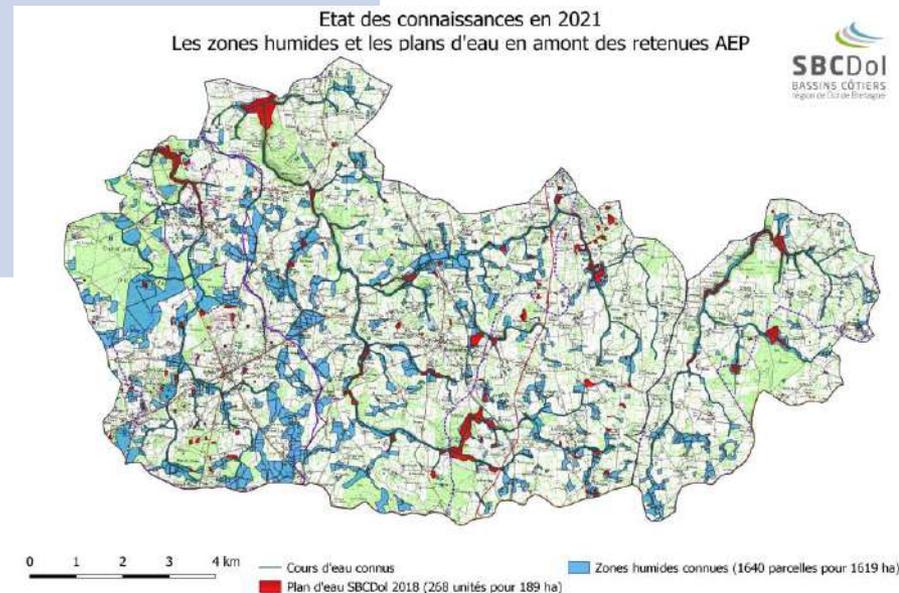
Plusieurs recensements : sur les bassins versants de Mireloup-Beaufort-Landal

DPR 2	Recensement SAGE 2009	Zones humides potentielles
945 ha Calcul sur 100% des parcelles de Mireloup et Landal La moitié des parcelles de Beaufort 945 ha extrapolés	1 685 ha Dont : -579 ha de forêts -270 ha de terres agricoles -607 ha de landes et prairies -158 ha de milieux aquatiques - 71 ha de tourbières, marais	30%, environ 3 210 ha

Point de vigilance :

La réglementation a évolué depuis le recensement du sage Dol en 2009 : certaines zones humides n'ont pas été recensées, voire certaines zones recensées ne sont pas des zones humides.

Selon le code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (Art. L.211-1 du code de l'environnement).



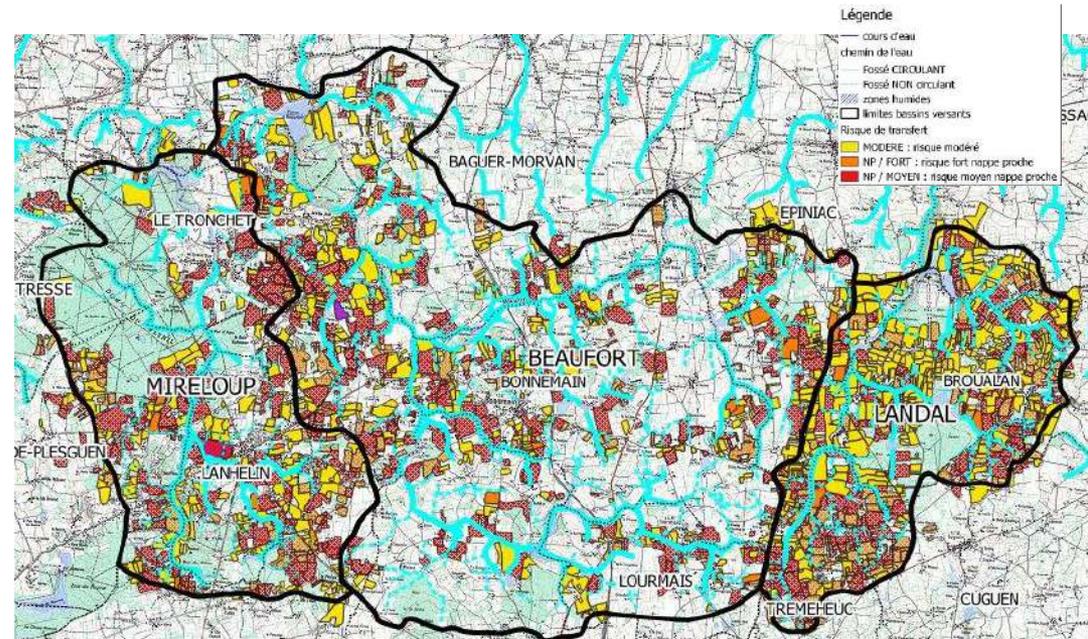
Diagnostic DPR 2

Eau du Pays de Saint-Malo a souhaité développer le Diagnostic Parcelle à Risque version 2, pour connaître le risque parcellaire de transfert des pesticides.

DPR2 réalisés :

- Bassins versants de Mireloup et Landal = 100% des parcelles diagnostiquées
- Bassin versant de Beaufort = environ la moitié des parcelles diagnostiquées

Résultats : 42% en risque fort, 19% en risque moyen et 39% en risque modéré

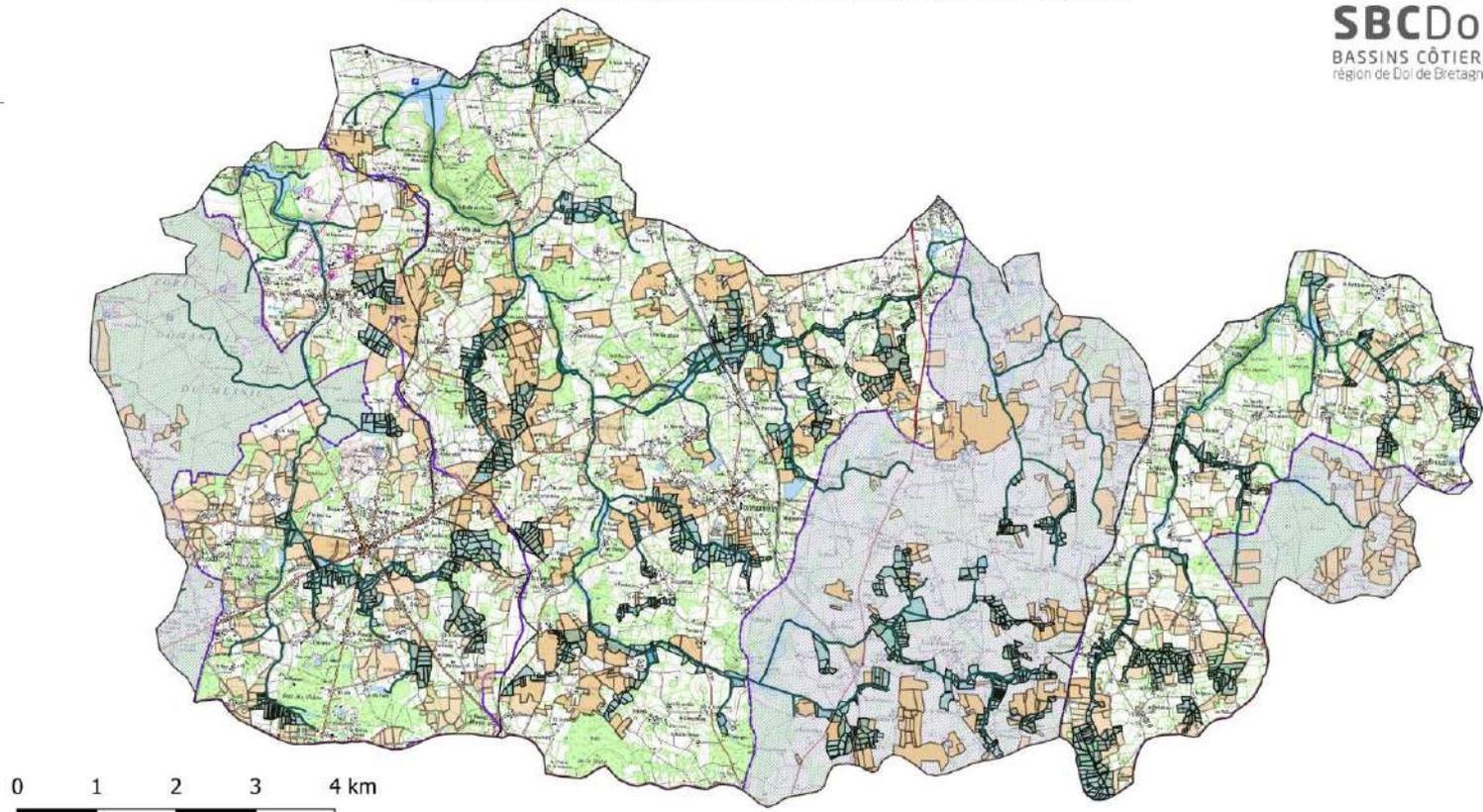


Données parcellaires / Critères de Priorité

Les critères de priorisation des acquisitions de zones humides sont les suivants :

	Cultivée en ZH	Cultivée à risque fort	Non cultivée en ZH mais prioritaire SAGE	ZH non cultivée boisement
Périmètre de protection	Priorité 1	Priorité 1	Priorité 1	Pas d'acquisition, vérif. classement EBC au PLU
Aval grands plans d'eau	Priorité 1	Priorité 1	Priorité 2	
Amont grands plans d'eau	Priorité 2	Priorité 2	Priorité 3	

Priorisation géographique de l'intervention Les zones humides d'intérêt et les ilots en culture



— Cours d'eau connus

▭ Zone prioritaire (Mireloup:28 km² ; Beaufort: 62 km² ; Landal : 20 km²)

▭ Secteurs moins prioritaires (car forêt ou amont grands plan d'eau)

▭ Parcelle de zones humides à fort intérêt quantitatif et qualitatif
(1414 parcelles et 629 ha)

▭ Ilots de parcelles en culture (903 unités pour 2918 ha)

Stratégie d'acquisition

- Communiquer sur la stratégie d'acquisition foncière de manière générale sur l'ensemble des bassins versants
- Prioriser l'animation et les acquisitions sur le bassin versant de Beaufort

- Stratégie sur le bassin versant de Beaufort :
 - Communiquer dans les zones de priorité 1, auprès des exploitants agricoles (démarrage par les agriculteurs engagés en PSE ?). Pas de communication sur parcelles en priorité 2 et 3 mais si offre spontanée, à vérifier au cas par cas en fonction de l'intérêt pour la gestion hydraulique,
 - Contact sur le terrain avec les propriétaires vendeurs qui sollicitent Eau du Pays de Saint-Malo, en présence des élus,
 - Passage terrain EPSM & SBCDol pour envisager des possibilités de restauration de fonctionnalités le cas échéant,
 - **Possibilité de confier une mission à un Géomètre pour la gestion administrative**

- Stratégie sur les bassins versants de Mireloup et Landal = zones AFAFE :
 - Les propriétaires seront sensibilisés par la communication générale de Eau du Pays de Saint-Malo et par la démarche AFAFE,
 - En fonction des cas de priorité et des stratégies globales mises en œuvre par Eau du Pays de Saint-Malo pour améliorer la qualité des eaux brutes, les parcelles proposées à l'acquisition seront intégrées dans l'enveloppe des réserves foncières ou acquises directement,

Données parcellaires / Critères de Priorité

Il est proposé de prioriser les acquisitions le bassin versant de Beaufort, en affinant les critères :

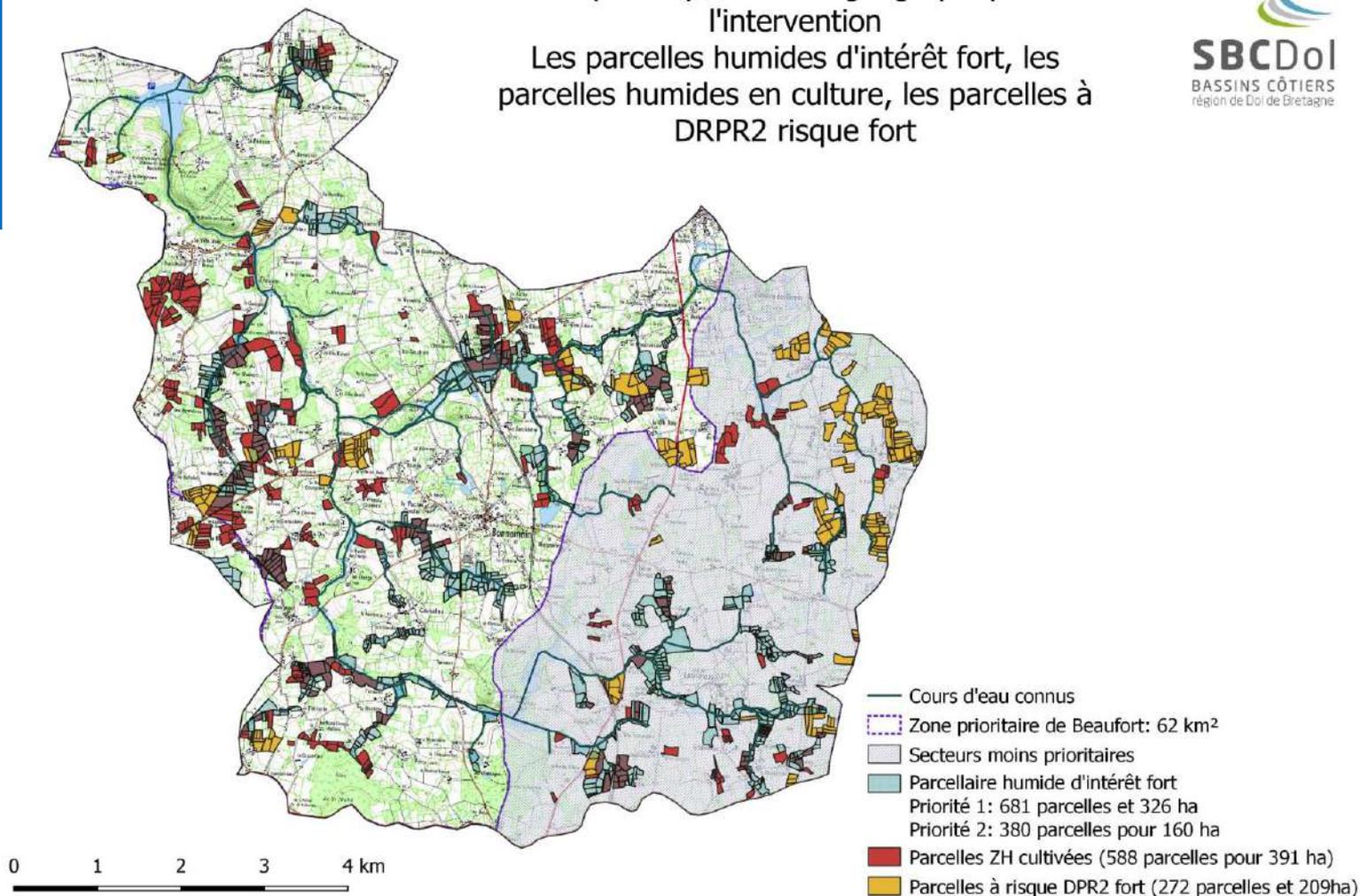
Surfaces en ha	Cultivée en ZH	Cultivée à risque fort	Non cultivée en ZH prioritaire SAGE	Total (ha)
Périmètre protection	17,68	1,59	1,05	20,32
Aval grands plans d'eau	294,57	87,15	320,01	701,73
Amont grands plans d'eau	74,56	128,10	159,28	361,94
Total (ha)	386,80	216,84	636,98	1083,99

Enveloppe d'acquisition = 20 ha/an

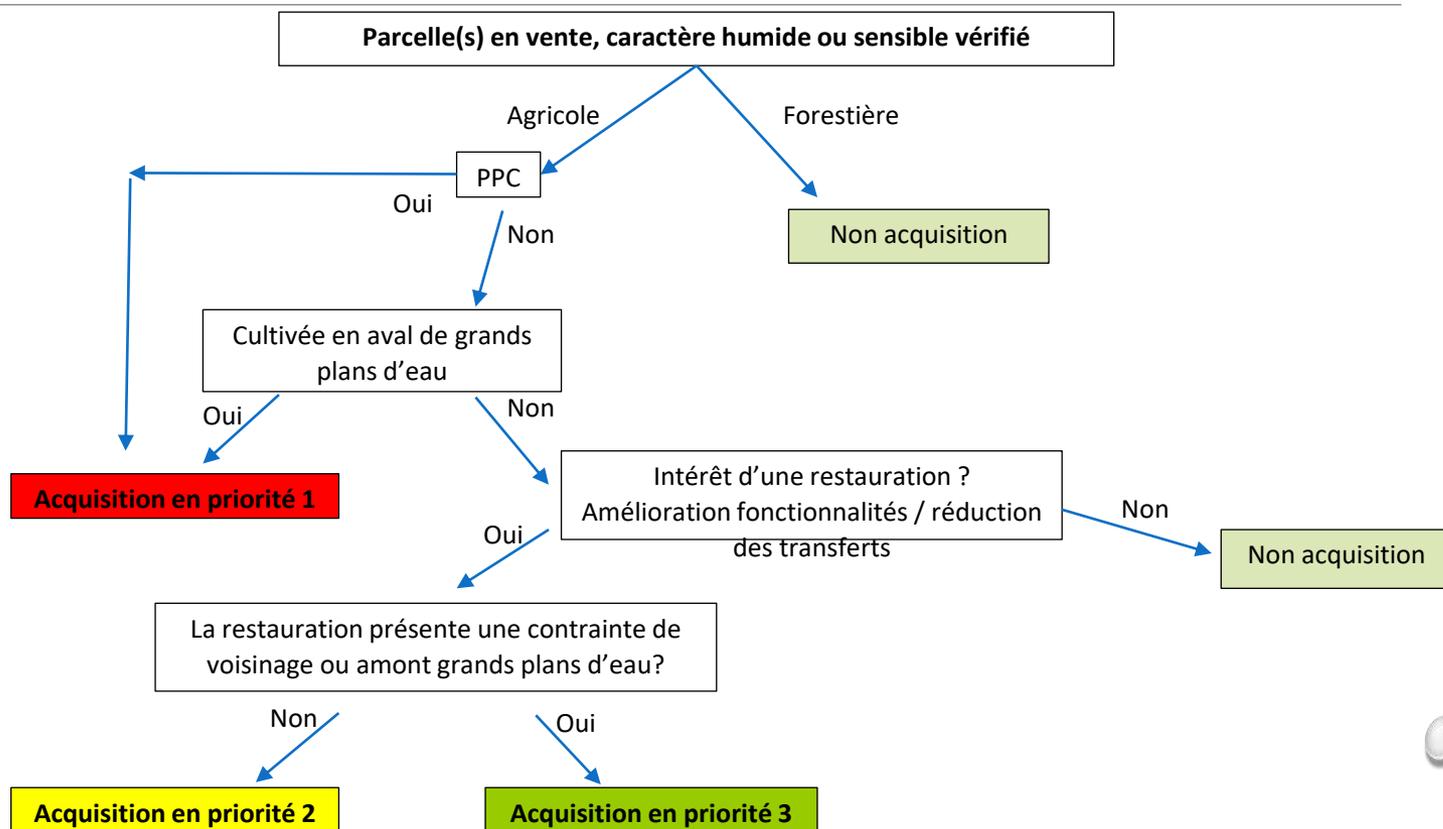
	Cultivée en ZH	Cultivée à risque fort	Non cultivée en ZH prioritaire SAGE	Total	Nombre parcelles
Priorité 1	312,25 ha	88,74 ha	1,05 ha	402,04 ha	865
	588 parcelles	272 parcelles	5 parcelles		
Priorité 2	74,56 ha	128,10 ha	320,01 ha	522,67 ha	986
Priorité 3	0	0	159,28	159,28 ha	380

Un premier zoom sur Beaufort

Exemple de priorisation géographique de l'intervention
Les parcelles humides d'intérêt fort, les parcelles humides en culture, les parcelles à DRPR2 risque fort



AU SEIN DES ZONES PRIORITAIRES : PROCESS D'ACQUISITION PENDANT LA PHASE DE VÉRIFICATION



Enveloppe d'acquisition par an sur la période 2022 - 2024

Lors de la réunion du 29 juin 2021, les points suivants ont été arrêtés :

- **Enveloppe annuelle moyenne de 20 ha**
- **Progression sur 3 ans** de 15 ha – 20 ha – 25 ha
- Budget prévisionnel de **100 000 € / an**
- **Prix des parcelles fixés par la Safer** avec une prime si les terres inoccupées

Financement Agence de l'Eau Loire Bretagne : 50 % sur la base d'un plafond de 8 000 € / ha, incluant les frais de notaire, SAFER et de bornage

Signature d'une **convention avec la SAFER Bretagne** le 6 juillet 2022 permettant à Eau du Pays de Saint-Malo :

- d'avoir un **abonnement à Vigifoncier** : informations des projets de vente, possibilité de préemption Safer, informations des rétrocessions Safer,
- de mettre des parcelles sous surveillance,
- de solliciter la Safer pour une intervention amiable ou en préemption,
- de mettre en réserve des terres et de demander à la Safer d'assurer la gestion provisoire,
- d'animer des projets d'échnages fonciers.

De nouveaux projets d'acquisition sont en cours de travail.

Stratégie d'entretien et de restauration

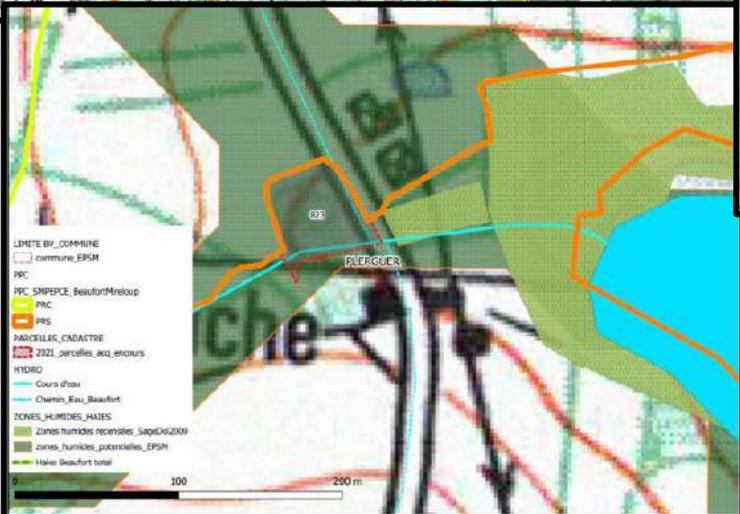
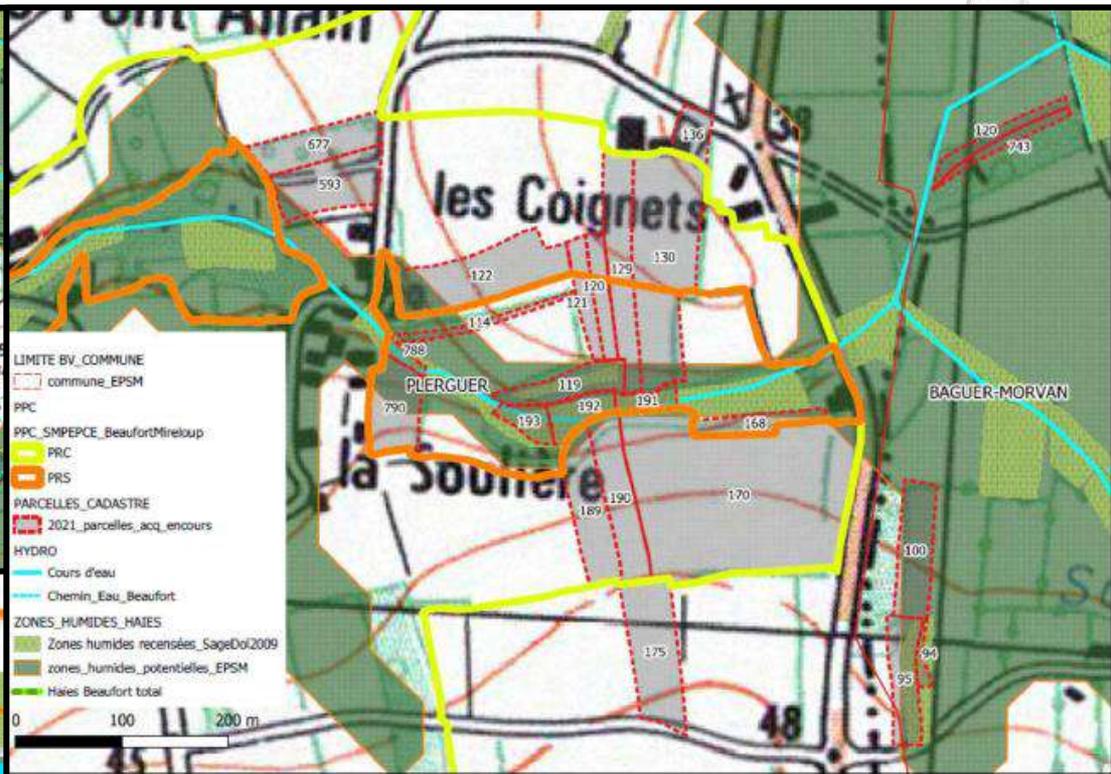
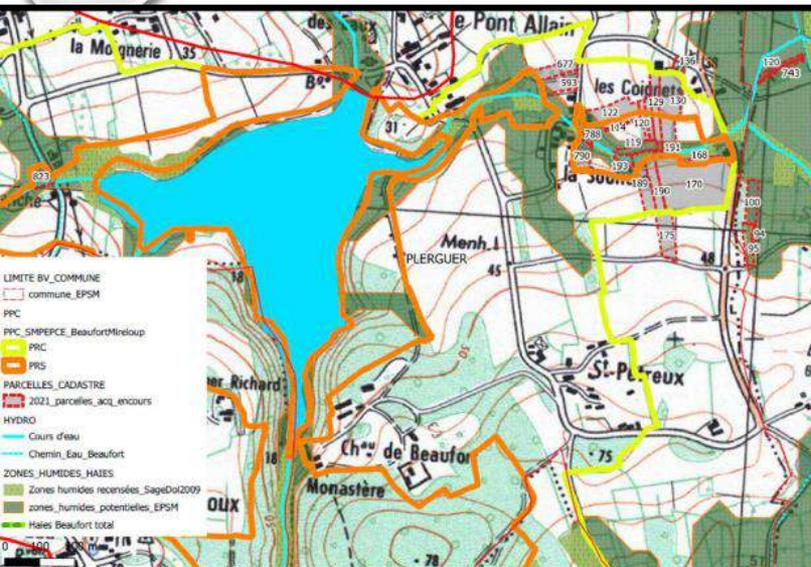
- Entretien des parcelles acquises par la signature de bail environnemental (parcelles avec un loyer) voire commodat (parcelles mises à disposition) ;
- Projets de restauration de zones humides à programmer dans le 2^{ème} CT bassin versant : avec établissement de DIG et dossiers règlementaires, en lien étroit EPSM & SBCDoI

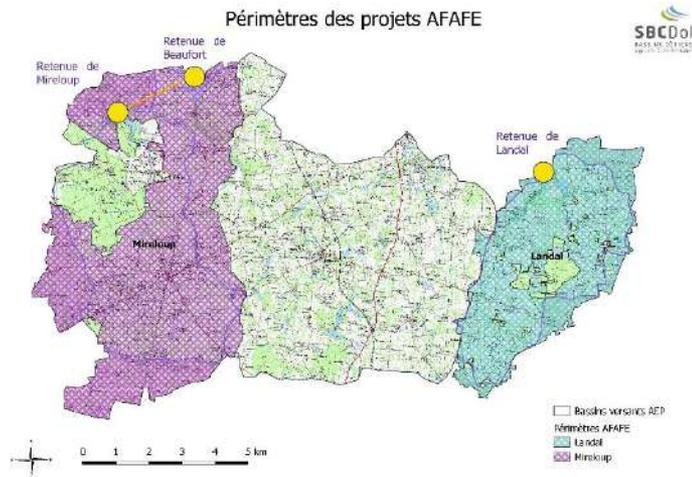
Acquisitions en cours

Démarrage 2020

Acquisitions de parcelles dans le Périmètre de protection de la retenue de Beaufort :

- 24 Parcelles pour 9,9 ha ; 5 indivisions différentes
 - En zone humide recensée : 1,4 ha (parcelle totale ou en partie)
 - En zone humide potentielle : 2,2 ha (parcelle totale ou en partie)
 - En zone sensible : 3,1 ha en risque DPR fort ; 6,6 ha en risque DPR modéré
- La moitié des parcelles feront l'objet d'un aménagement : remise en herbe, bande enherbée ou replantation de bocage.
- Entretien par la signature de bail environnemental (périmètre complémentaire) ou commodat (périmètre sensible) ; une suppression de plan d'eau de 1 000 m².
- Montant 62 054,65 € - **Dépôt d'un dossier de demande d'aide sur DS**
- **Actes de vente signés en octobre 2022 pour une partie des parcelles**

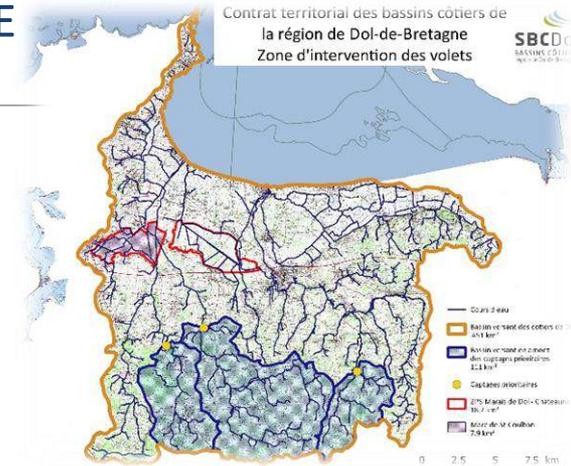




AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER ENVIRONNEMENTAL POUR L'EAU DE MIRELOUP ET LANDAL

1- PRÉSENTATION ET CONTEXTE

2 - L'ÉTAT D'AVANCEMENT



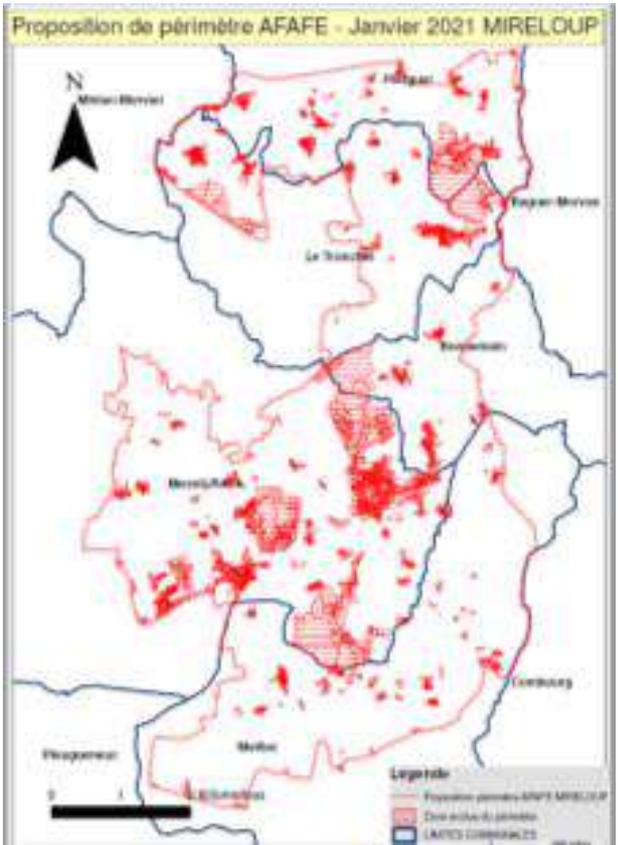
Objectif : Améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

Le réaménagement du foncier vise notamment à :

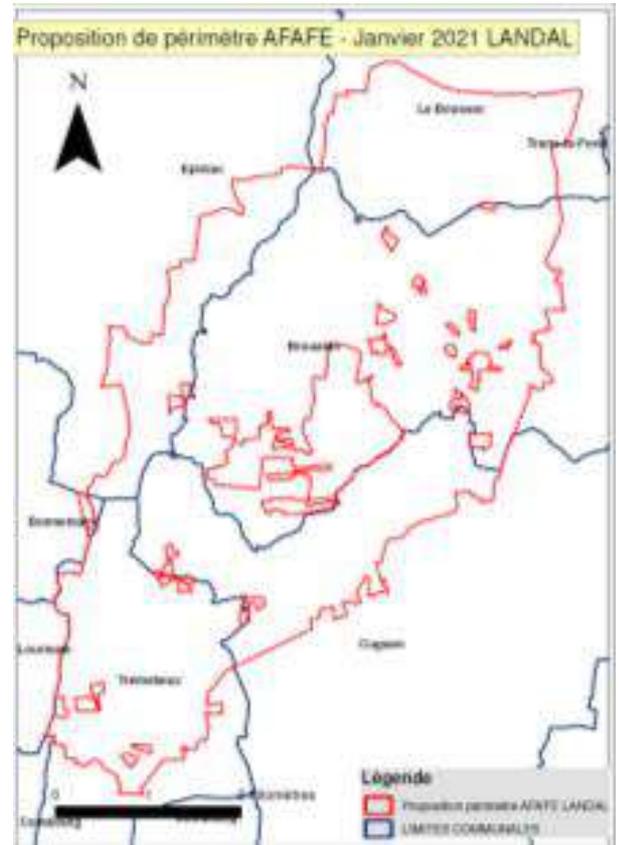
- Réaliser des échanges et rapprocher le parcellaire agricoles des sièges d'exploitation
- Favoriser les modifications de pratiques en secteur sensible
- Sécuriser les secteurs sensibles via les réserves foncières
- Réaliser des travaux connexes améliorant l'exploitation des parcelles (accès, voirie, structuration parcellaire...)
- Réaliser des travaux connexes améliorant la qualité de l'eau (haies, talus, bandes enherbées, zones tampons, déconnexion drains et fossés, reméandrage...)

AFAFE de Landal et Mireloup

Périmètres d'aménagement arrêtés



AFAFE
Mireloup
3 300 ha



AFAFE
Landal
2 250 ha



AFAGE de Landal et Mireloup

Calendrier global 2019-2026

Phase préalable (environ 3 ans)	Délibération étude d'aménagement	↓	2019
	Délibération étude d'aménagement		2020
	Arrêté mesures conservatoires		
	Etude d'aménagement (propositions d'opportunité, périmètre, prescriptions)		
Phase opérationnelle (environ 5 ans)	Délibération opération d'aménagement	↓	2021
	Arrêté préfectoral prescriptions		2022
	Arrêté périmètre et ouverture		
	Recherche des propriétaires, classement des terres		
	Avant-projet (plan parcellaire, travaux)		2023
	Projet (plan parcellaire, travaux), étude d'impact		2024
	Avis étude impact		
	Arrêté préfectoral plan et travaux		2025
	Arrêté nouveau plan et clôture		
	Travaux		2026
Post-AFAFE	Suivis travaux	↓	...



AFAFE de Landal et Mireloup

FOCUS chiffré sur l'Arrêté de prescriptions environnementales

- Objectif de **50% des zones humides en prairies permanentes**,
- Conservation à 98% des haies à enjeux très fort ; reconstitution à X2...
- Renforcement des corridors écologiques (SRCE-SCOT)
- Résolution des 100% des points noirs hydrauliques (cf carte étude d'aménagement)
- Restauration de **50 hectares** de zones humides
- Renaturation de **5% du linéaire de cours d'eau** (minimum environ 5 km)
- Opportunité de suppression de plans d'eau

....

AFAFE de Landal et Mireloup

Exemple de travaux connexes



AFAFE de Landal et Mireloup

Exemple de travaux connexes



AFAFE de Landal et Mireloup

Réserves foncières

- Objectifs d'environ 80 hectares / périmètre.
- Convention de portage foncier entre le Département et la SAFER.
- Mise en place d'un « bonus » à la vente pris en charge par le Département pour mobiliser du foncier.

- Le but : sécuriser les zones sensibles / attribution de ces secteurs à EPSM / favoriser les échanges fonciers dans le cadre de l'opération d'AFAFE...

AFAFE de Landal et Mireloup

Groupes de travail

- Durant la phase avant projet et projet : env 2 ans
- Thématique Eau, Agriculture, Biodiversité&bocage et Randonnée.
- Coanimation avec EPSM et SBC Dol
- Ouverture aux acteurs locaux (propriétaires, exploitants, CIAF, communes, associations ...) et partenaires techniques/financiers (AELB, Fédération de pêche, CRAB, Organismes agricoles ...)

Le foncier: l'acquisition pour la restauration des cours d'eau: une économie pour la collectivité?

Note:

Possibilité de délégation du droit de préemption du CD35 vers les communes dans le cadre de restauration des milieux aquatiques.

Un exemple:

Le site du Tronchet, restauration du Meleuc

SIT 511 – Reméandrage du Meleuc dans la Forêt du Mesnil

Année 2



Contexte:

Le site est situé le long de la Forêt domaniale du Mesnil, sur le bassin versant du Meleuc et à l'amont du barrage de Mireloup. Le secteur présente une multitude d'enjeux divers et variés. Particulièrement lié au projet de contrat territorial, l'enjeu Alimentation en Eau Potable est prégnant sur le secteur, notamment avec la retenue de Mireloup, une ressource « fragile » sur ce territoire.

La forêt domaniale permet aussi de répondre à un fort enjeu de biodiversité par des actions ambitieuses de restauration des habitats en accord avec le gestionnaire et les différents propriétaires.

C'est dans ce contexte que le SBCDol a pu déterminer une opportunité d'intervention sur les milieux aquatiques, en lien avec les actions déjà engagées par l'Office National des Forêts (ONF) et les communes sur les milieux forestiers.

Objectifs et effets attendus:

- Restaurer les fonctionnalités suivantes :
 - Auto-épuration de l'eau.
 - Capacités de débordement (régulation des débits de crue).
 - Echanges hydriques cours d'eau/zones latérales.
- Améliorer les habitats du cours d'eau pour la préservation des espèces.
- Sensibiliser et démontrer les effets d'une restauration ambitieuse auprès du grand public.

Masse d'eau

> FRGR1438 – Le Meleuc et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Biez Jean

SAGE Bassins Côtiers Dol - dispositions concernées

> D54, D66

Commune / EPCI-FP

> Le Tronchet / Bonnemain / Mesnil Roc'h

> Saint-Malo Agglomération

> CC Bretagne Romantique

Nature de l'action

> Travaux

Maîtrise d'ouvrage

> SBCDol

Montant prévisionnel TTC

> 125 988 €

Modalités d'intervention:

Les travaux consistent en un reméandrage complet du Meleuc à partir de la mairie du Tronchet jusqu'au Pont d'Agou et à la restauration des habitats sur environ 1 km en amont. L'aval du Ruisseau de la Lande David sera remis en fond de vallée sur environ 200 mètres.

Ce projet concerne l'Etat, les collectivités (communes) ainsi que des propriétaires privés.

L'extrait de plan ci-contre montre le reméandrage potentiel du Meleuc dans ses anciens méandres. Il sera toutefois nécessaire d'obtenir l'accord de tous les propriétaires situés en rive droite du Meleuc pour réaliser complètement cette restauration.



Ce projet s'inscrit dans une démarche de restauration semi-passive pour une grande partie des travaux. L'objectif est de réduire les interventions au maximum pour ne pas déranger ou traumatiser le milieu forestier.

Les différentes réunions de terrain qui ont été réalisées avec les agents de l'ONF ont permis de définir les chemins d'accès et les modalités d'intervention afin d'abattre le moins d'arbres possible.

Plan de financement prévisionnel:

Travaux prévisionnels	Montants maximaux TTC	TOTAL TTC	Aide AELB : 50%	Aide guichet unique 30% CRB/ CD35	SBCDoI
Création de méandres (4 190 m)	125 988 €	125 988 €	62 994 €	37 796,40 €	25 197,60 €

• Le Sit511 - Lande David et Meleuc 2021

Bilan Meleuc: Reméandrage et diversification des habitats **avec du bois** et un peu de minéral

- **842 ml** de reméandrage au lieu de 597 ml (+245 ml)
- **15 890m²** de zone humide forestière reconnectée au cours d'eau avec débordement en champ d'expansion de crue,

Bilan Lande David: Restauration du lit et des habitats avec des éléments minéraux et bois

- **197 ml** de remise en fond de vallée au lieu de 163 ml (+ 64 ml)
- **6300 m²** de zone humide type saulaie reconnectée au cours d'eau avec débordement et recharge de la nappe!
- Influence sur environ **3 ha** de ZH en amont

Les matériaux:

- Travaux en déblais remblais
- Carrière à 1,5 km = cohérence
- Utilisation du bois de la forêt
- Blocs = 120 T
- Grave= 280 T
- Terrassement= 2185 m³



Coût réévaluer après marché : **70 814,16 €**

Présentation des outils fonciers

CAAPCB 2021 - Développement : **56,21%**

La poursuite de l'action 2021 par l'acquisition



Un lit rectifié, curé, reprofilé

Une acquisition des parcelles par la commune le 21/07/2022

Amont immédiat de Mireloup, la réserve AEP



3,5 ha de ZH pour environ 9000 euros (hors frais de notaire)



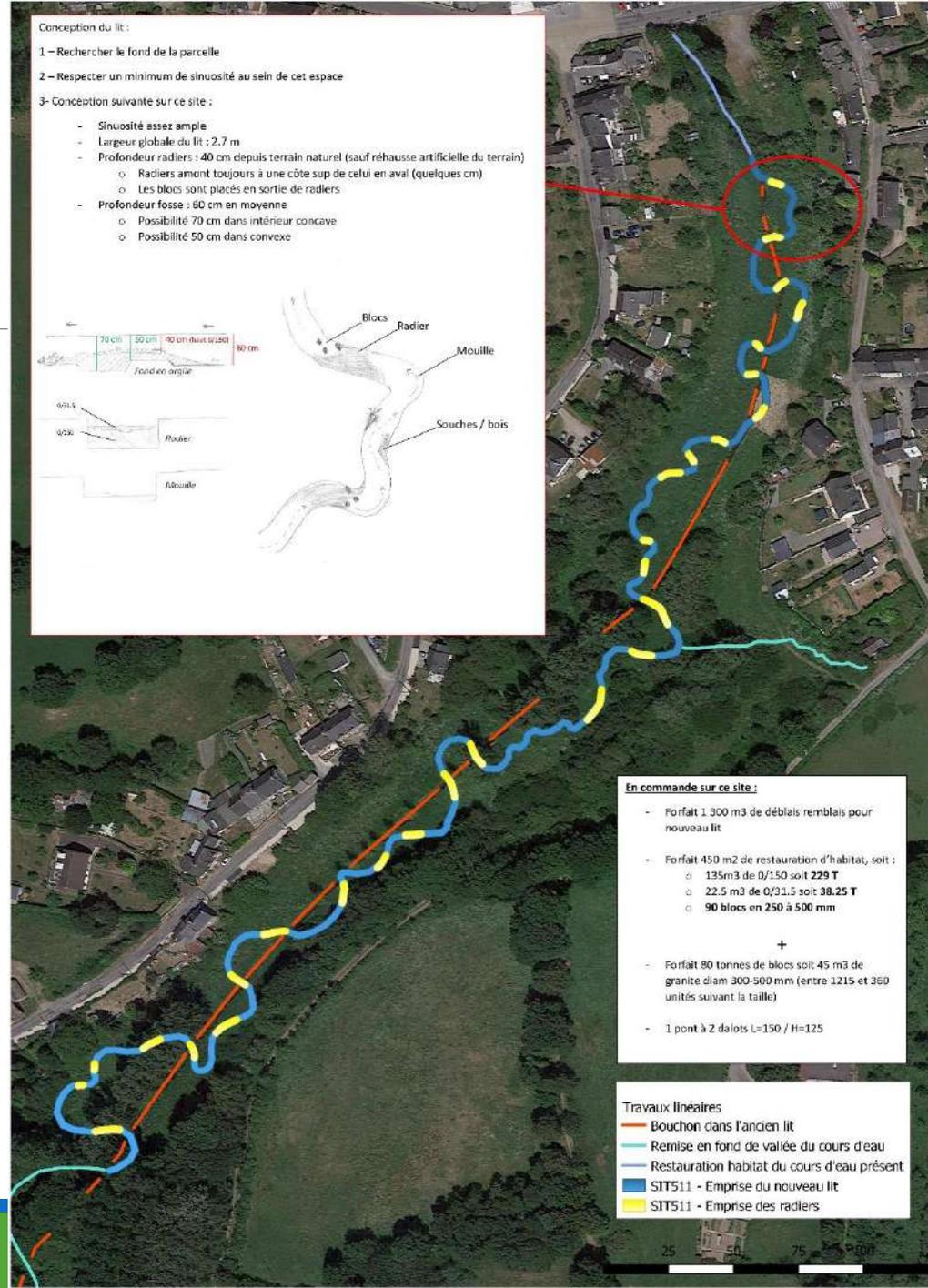
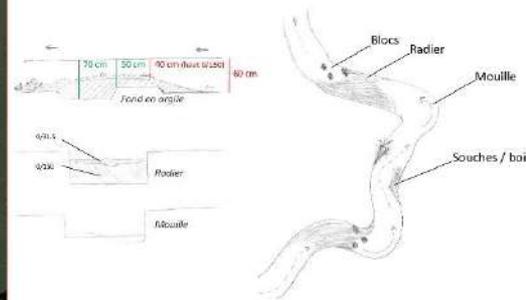
Conception du lit :

1 – Rechercher le fond de la parcelle

2 – Respecter un minimum de sinuosité au sein de cet espace

3- Conception suivante sur ce site :

- Sinuosité assez ample
- Largeur globale du lit : 2,7 m
- Profondeur radiers : 40 cm depuis terrain naturel (sauf réhausse artificielle du terrain)
 - o Radiers amont toujours à une côte sup de celui en aval (quelques cm)
 - o Les blocs sont placés en sortie de radiers
- Profondeur fosse : 60 cm en moyenne
 - o Possibilité 70 cm dans intérieur concave
 - o Possibilité 50 cm dans convexe



- En commande sur ce site :**
- Forfait 1 300 m³ de déblais remblais pour nouveau lit
 - Forfait 450 m² de restauration d'habitat, soit :
 - o 135m³ de 0/150 soit **229 T**
 - o 22.5 m³ de 0/31.5 soit **38.25 T**
 - o **90 blocs en 250 à 500 mm**
 - +
 - Forfait 80 tonnes de blocs soit 45 m³ de granite diam 300-500 mm (entre 1215 et 360 unités suivant la taille)
 - 1 pont à 2 dalots L=150 / H=125

- Travaux linéaires**
- Bouchon dans l'ancien lit
 - Remise en fond de vallée du cours d'eau
 - Restauration habitat du cours d'eau présent
 - SIT511 - Emprise du nouveau lit
 - SIT511 - Emprise des radiers



Bonnes conditions de travaux. Le pluvial a toutefois remplis les parties profondes durant le chantier... Cours d'eau en rupture d'écoulement tout au long du chantier. « **Carte blanche sur la restauration** »





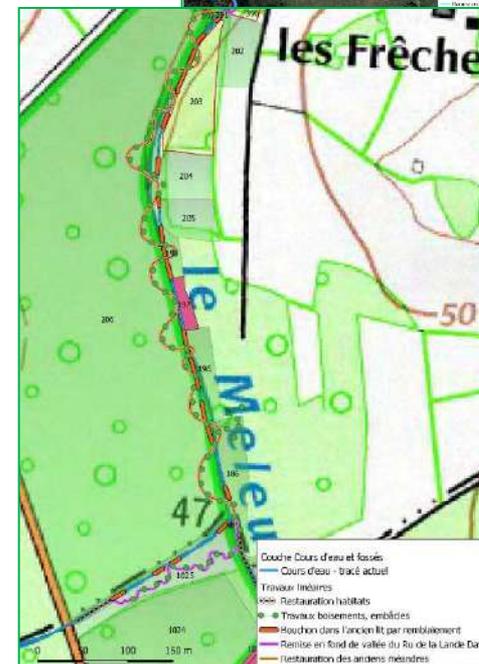
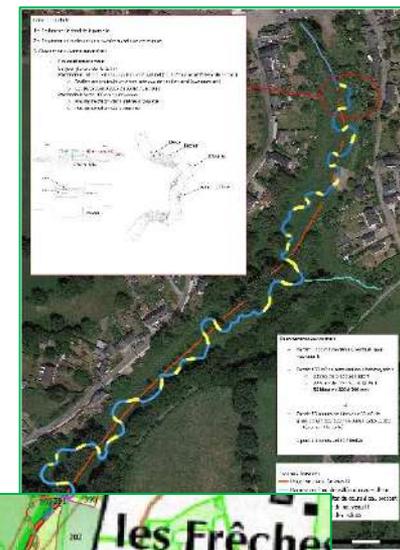
Reméandrage du Meleuc	
Linéaire initial	522 ml
Linéaire restauré	792 ml
Remise en fond de vallée affluent	
Linéaire initial	100 ml
Linéaire restauré	85 ml
Déblais/remblais	1300 m3
Grave utilisée	270 T
Zone humide restaurée	3,52 Ha
Mares créées	2
Bras morts	3
Pont à dalots	1 unité
Suppression peupliers	25 unités
Suppression ponceau	1 unité

• Le Sit511 - Lande David et Meleuc 2021 et 2022



Reméandrage et diversification des habitats avec du bois et un peu de minéral:

- **1 634 ml** de reméandrage au lieu de 1 119 ml initial (+515 ml)
- **275 ml** de remise en fond de vallée sur 2 affluents
- Au moins **87 410 m² de zone humides concernées**
 - **15 890m²** de zone humide forestière reconnectée au cours d'eau avec débordement en champ d'expansion de crue,
 - **35 220 m²** de zone humide ouverte reconnectée au cours d'eau avec débordement en champ d'expansion de crue,
 - **6300 m²** de zone humide type saulaie reconnectée au cours d'eau avec débordement et recharge de la nappe!
 - Influence sur environ **3 ha** de ZH en amont
- 12 mares forestières, 2 mares en milieu ouvert et 3 petits bras morts créés.
- 25 peupliers et 1 ponceau supprimés
- 2 x 4 semaines de travaux avec :
 - 2 entreprises
 - Travaux en déblais remblais
 - Carrière à 1,5 km = cohérence
 - Utilisation du bois de la forêt
 - 1 pont cadre à dalots
 - Blocs diam 400 à 600 mm = 220 T
 - Grave = 547,25 T
 - Terrassement= 3 485 m³
- Propriétaires et gestionnaires:
 - 9 dossiers validés avec travaux
 - 2 validations en attentes sur l'amont (report travaux)
 - 1 décès sur l'amont (report travaux)



Coût final: **143 091,47euros**

Consommation enveloppe: **113,58 %**

Présentation des outils financiers – AAPPCCB - 07 février 2023

Note: 75 euros le ml de cours d'eau ou 1,63 euros le m² de ZH

Conclusion

L'outil foncier, un bon moyen d'avoir une restauration de milieux aquatiques aboutie, préserver des zones humides et éviter les transferts via l'usage des parcelles ou la mise en place d'aménagements.

L'acquisition peut revenir moins chère qu'un projet négociés auprès d'un propriétaire (passerelles, buses, cheminement, boisement) pour un gain parfois nettement plus élevé.

Attention à sa gestion future et les coûts qui sont liés. Le site devient une charge et une responsabilité. Les baux environnementaux peuvent permettre un maintien de pratiques agricoles et assurer l'entretien à coût moindre.

Attention à bien mesurer les actions de restauration possibles pour faire le bon choix.

Enfin le foncier est un sujet important, politiquement délicat, avec un risque de déstabilisation local des prix : là où la parcelle humide était peu onéreuse, elle prend de la valeur... générant parfois le mécontentement d'autres acheteurs potentiels